

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Les petites phrases de la semaine

- **Faustin Boukoubi, président de l'Assemblée nationale :**

"(...) Le travail parlementaire est souvent perçu à travers le prisme d'une opinion qui n'est pas toujours tendre à son égard, à tort ou à raison".

- **Lucie Milebou Aubusson Mboussou, présidente du Sénat :**

"La gestion de la Covid-19 par les organes dédiés, malgré certaines insuffisances relevées, mérite nos encouragements tant la tâche est ardue, et les attentes fébriles et nombreuses".

- **Julien Nkoghe Bekale, Premier ministre :**

"(...) Cette pandémie n'est pas derrière nous, elle est présente, insidieuse, sévère et constitue toujours un péril menaçant notre existence. Cette pandémie de la Covid-19 est appelée à durer. Nous devons apprendre à vivre avec ce virus et à nous adapter en conséquence".

- **Lambert-Noël Matha, ministre d'État, ministre de l'Intérieur :**

"Sur tout le territoire national, ce couvre-feu est de rigueur et personne ne pourra être autorisé à circuler sans laissez-passer durant ce laps de temps".

- **Étienne Guy Mouvagha Tchioba, président du conseil d'administration de la Bicig :**

"On a dû réduire les équipes pour travailler par rotation et, d'ailleurs, ça continue aujourd'hui. Si au niveau national, la Covid-19 impacte l'économie, la Bicig en subit les conséquences".

- **Ginette Arondo Edzang, secrétaire générale du ministère des Affaires étrangères :**

"En application du principe de la réciprocité, il est demandé à toutes les missions diplomatiques et postes consulaires de la République gabonaise à l'étranger de maintenir la suspension de délivrance des visas tourisme aux ressortissants des vingt-sept États membres de l'Union européenne désirant se rendre au Gabon".

- **Éric Dodo Bouguendza, secrétaire général du PDG :**

"La dépenalisation est une opération qui consiste à enlever à un fait son caractère d'infraction pénale. À une moindre échelle, il peut s'agir du transfert d'un fait, du domaine pénal classique dans le domaine administratif pénal".

Rassemblées par Y.F.I

Enseignement supérieur : les modalités de reprise des cours évoquées à la Primature

M.A.M
Libreville/Gabon

UNE séance de travail relative à la reprise des activités académiques dans l'enseignement supérieur s'est tenue vendredi au cabinet du Premier ministre. Une rencontre à laquelle prenaient part le ministre de l'Enseignement supérieur, Jean de Dieu Moukagni Iwangou et le ministre délégué aux Finances, Sosthène Ossoungou Ndi-bangoye. Sur instructions du chef de l'État, le gouvernement multiplie des réunions en

"Nous avons été instruits par le Premier ministre et nous allons nous atteler à tout mettre en œuvre pour que les conditions minimales soient réunies le 13 juillet".



Le Premier ministre, Julien Nkoghe Bekale, et les membres du gouvernement lors de la séance de travail.

vue de tout mettre en œuvre pour que les activités académiques dans les universités et les grandes écoles reprennent dès le 13 juillet prochain. Le chef du département de l'Enseignement supérieur a assuré: "nous avons été instruits par le Premier ministre et nous allons nous atteler à tout mettre en œuvre pour que les conditions minimales soient réunies le 13 juillet". D'où, a souligné Jean de Dieu

Moukagni Iwangou, la présence à cette réunion du ministre délégué aux Finances, du trésorier-payeur général (TPG) et du directeur général du Budget (DGB). Toute chose qui laisse penser que l'État entend mobiliser les moyens nécessaires pour faire face aux charges relatives à la reprise des activités dans l'enseignement supérieur. Notons que cette relance concerne les activités suspen-

dues du fait de la pandémie de coronavirus. Autrement dit, il s'agira, entre autres, d'achever l'année académique 2019-2020, la correction des examens du 1er semestre, les soutenances des travaux de recherches ou de stages, la formation des enseignants-chercheurs sur le e-learning, la commission de réforme des textes réglementaires sur le LMD, etc.

La Semaine

Regard accusateur

L'ACTUALITÉ de la semaine avait du bon. Elle était dense. Les deux chambres du Parlement ont clôturé la première session ordinaire dite des "lois"; le gouvernement a fait un nouveau point sur la gestion de la pandémie à coronavirus. À cela, on ajoutera la conférence de presse commune des députés de l'opposition... On retiendra que le gouvernement a assoupli certaines mesures relatives à la lutte contre la propagation du Covid-19. Dans la foulée, il est à noter la reprise des cours, le 20 juillet prochain, pour les classes de terminales; la reprise de la circulation interprovinciale, sous certaines conditions également; etc. Il faut signaler que nombre de décisions ont suscité scepticisme et interrogations quant à leur faisabilité. D'aucuns se demandent si le gouvernement connaît certaines réalités de notre pays, tout comme celles liées à la gestion de la riposte contre le Covid-19.

Surtout s'agissant de l'obligation faite aux voyageurs de présenter un résultat négatif du test du Covid-19 datant de cinq jours au plus. Quand on sait qu'il faut parfois attendre plus d'une semaine pour obtenir ces résultats. On connaît des cas des personnes qui ont fait ledit test, sans en avoir jamais reçu la suite... Sans compter le temps à passer pour être admis à faire ce dépistage, le nombre de personnes à recevoir par jour dans les centres étant limité. Autant dire que sur ce point, le gouvernement gagnerait à approfondir sa réflexion. Revenant sur le Parlement, on notera que dans l'ensemble, députés et sénateurs n'auront pas connu une session facile. En plus des conditions imposées par le coronavirus qui ont chamboulé leurs travaux, il y a aussi la fâcheuse habitude du gouvernement à attendre les dernières semaines pour leur

faire parvenir des textes législatifs. Y compris ceux revêtant une importance particulière et, par conséquent, qui nécessitent un examen minutieux de la part des parlementaires... D'ailleurs, lors de leur récente conférence de presse, les députés de l'opposition n'ont pas manqué de dénoncer cette pratique qui, selon eux, se fait souvent en violation de la loi. Pour certains, le gouvernement compte sans doute sur le fait majoritaire, estimant qu'il dispose d'une majorité au Parlement. Le risque, c'est qu'en abusant de ce fait majoritaire, le gouvernement expose son camp à la vindicte de l'opinion. Ce que n'a pas manqué de relever, à sa manière, le président de l'Assemblée nationale. Mais que faire ?

ONDOUBA'NTSIBAH